



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 16 janvier 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition au CC de Pro Vélo - ATE et actif-Trafic : « *Pour un Grand-Pont sans voiture* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi seize janvier deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :